



Appel à projets FAVA-Multi 2024 « Education Thérapeutique du Patient et Protocoles Nationaux de Diagnostic et de Soin »

La filière de santé maladies rares FAVA-Multi lance son appel à projets « ETP et PNDS ». La **date butoir** pour nous proposer vos projets est **le 12 janvier 2024 à 21h**.

1. Cadre de l'appel à projet

Le présent appel à projet vise à financer du matériel ou des temps de personnel pour :

- La création d'un programme ETP
- L'actualisation d'un programme ETP
- Le déploiement d'un programme ETP déjà existant dans des régions où il n'existe pas
ou
- La rédaction d'un nouveau PNDS
- La mise à jour d'un PNDS déjà existant.

2. Critères d'admissibilité des projets

Cet appel à projets est exclusivement dédié aux **centres de compétences et de référence de la filière** afin de rémunérer du matériel et/ou du personnel. Priorité sera donnée aux centres de compétence.

3. Modalités de candidature

Un même centre ne pourra proposer qu'un seul projet dans le cadre de cet appel.

Les porteurs de projet devront remplir le **dossier joint** à ce règlement décrivant le projet proposé (composition de l'équipe, objectifs pédagogiques...), les besoins nécessaires et le calendrier prévisionnel.

Les dossiers devront être envoyés par mail avant le 12 janvier 2024 à 21h aux adresses mails suivantes : julie.chassagne@aphp.fr et secretariat.favamulti@aphp.fr

4. Sélection des projets

L'appel à projet « ETP et PNDS » sera clos le 12 janvier 2024 à 21h.

Les dossiers reçus feront l'objet d'un examen attentif et d'un accusé de réception. Aucun dossier incomplet ou reçu après la date du 12 janvier 2024 à 21h ne sera examiné.

Le comité de pilotage de la filière composé de médecins des centres de référence et de certains centres de compétences de la filière, de représentants de laboratoires et de représentants des associations de patients concernées analysera la pertinence des projets soumis.

La sélection des projets se déroulera en trois étapes :

- Etape de recevabilité :
 - ✓ Les dossiers doivent être complets et reçus dans les délais.
 - ✓ Les porteurs de projet ne peuvent pas déposer plus d'un dossier à cet appel à projet.
- Etape d'éligibilité :
 - ✓ Les programmes ETP doivent concerner les maladies rares prises en charge par la filière uniquement.
 - ✓ Les critères d'évaluation pris en considération seront :
 1. **La faisabilité** : garantir l'adéquation entre les moyens techniques et financiers, les compétences, le calendrier et la réalisation du projet
 2. **La temporalité** : prévoir une mise en œuvre du projet dans un délai raisonnable
 3. **La pertinence du projet**
- Etape finale :
 - ✓ La décision de soutien des projets et d'attribution des fonds sera prise par le Comité de pilotage de la filière FAVA-Multi.

5. Financement

La somme maximale accordée par projet est de 7000€. L'enveloppe globale de cet appel à projet est de 21 000€.

Le financement se fera, en fonction des besoins, par achat du matériel directement par la filière ou par convention signée avec un établissement. Dans le cadre de cette convention l'établissement devra s'engager à utiliser le financement exclusivement dans le cadre du projet du centre et adresser un bilan de l'utilisation de la contribution.

La filière ne pourra gérer cet argent du fait de l'impossibilité pour la filière d'utiliser le financement l'année suivante.

6. Suivi de la réalisation du projet

Pour s'assurer de la bonne réalisation du projet,

- les promoteurs des programmes ETP sélectionnés devront indiquer un calendrier prévisionnel de dépôt à l'ARS du programme ETP et de début des sessions du programme ETP. Le centre promoteur devra envoyer la preuve de dépôt à l'ARS à la filière et l'informer des dates effectives des premières sessions du programme.
- Les promoteurs de PNDS devront indiquer un calendrier prévisionnel de publication à la HAS.